

B. NOTICE

NOTICE
PREVENDER CHAT, collier

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :

VIRBAC

1ère Avenue - 2065 m - LID
06516 CARROS (FRANCE)

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

PREVENDER CHAT, collier
Dimpylate

3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

Par collier :

Principe actif :

Dimpylate 2,1 g (=15%)

Excipients :

Carbonate de calcium
Stéarate de calcium
Huile de soja époxydée
Adipate de di-isobutyle
Complexe calcium zinc LN 193
Polychlorure de vinyle
Colorant

4. INDICATION(S)

Prévention et traitement des infestations par les puces pendant 300 jours.

5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser ce collier sur des chats âgés de moins de 6 mois.

Ne pas utiliser sur un animal malade ou convalescent.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Enlever le collier aux premiers signes de surdosage, d'allergie et d'irritation. Le port du collier entraîne une dépression des taux de cholinestérase plasmatique sans danger pour l'animal. Ce taux commence à remonter dès le retrait du collier.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit:

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés)

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Chat.

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

1 collier par animal.

La protection contre les puces est de 300 jours.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Ajuster la longueur du collier de manière à pouvoir passer un doigt entre le cou et le collier. Couper le bout de la lanière en excès.

10. TEMPS D'ATTENTE

Sans objet

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Maintenir le collier dans son emballage commercial, à température ne dépassant pas 25°C.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur le sachet après EXP.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulière d'utilisation chez l'animal

Sans objet

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux

Se laver les mains après avoir fixé le collier autour du cou de l'animal.

Ne pas fumer, boire ou manger pendant la pose du collier.

Eviter le contact avec la peau.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Comme pour tout médicament vétérinaire ne pas laisser les enfants jouer avec le collier et ni le mettre dans leur bouche.

Gardez le sachet contenant le collier dans sa boîte jusqu'à son utilisation

Eliminer immédiatement tous restes ou chutes du collier (voir paragraphe 13)

Les personnes présentant une hypersensibilité connue au dimpylate ou à l'un des excipients doivent éviter tout contact avec le médicament vétérinaire.

Les animaux traités ne doivent pas être manipulés pendant au moins 12 heures après le traitement. Les animaux doivent être traités le soir afin de minimiser le contact avec l'animal traité. Le jour du traitement, les animaux traités ne devraient pas être autorisés à dormir avec leur propriétaire, en particulier les enfants.

Gestation et lactation

Sans objet

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions

Ne pas utiliser d'autres insecticides organophosphorés sur l'animal tant que celui-ci porte le collier.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes)

Les signes cliniques d'intoxication sont dyspnée, salivation intense et raideur des membres pouvant conduire à une incoordination motrice.

Dans ce cas, l'antidote est le sulfate d'atropine qui doit être administré à raison de 0,1 mg/kg par voie intraveineuse ou sous-cutanée. Le renouvellement est fonction de l'évolution des symptômes d'intoxication.

Incompatibilités

Aucune.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

Septembre 2019

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

BE-V218163

Boîte de 1 sachet papier-polyéthylène-aluminium-polyéthylène de 1 collier de 14 g.
Coque barex de 1 collier de 14 g.

Délivrance libre.